



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de VILLE-LA-GRAND

Séance du 15 avril 2024

Date de convocation :

- 9 AVR. 2024

Date d'affichage :

Réception en Sous-Préfecture :

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 21 – Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE-LA-GRAND, dûment convoqué, s'est réuni, en séance obligatoire, à la Mairie de VILLE-LA-GRAND, sous la présidence de Madame Nadine JACQUIER, Maire.

MEMBRES PRESENTS : JACQUIER Nadine, MILLERET Marie-Jeanne, TROLAT Hervé, CLAUDE Josette, CAVAZZA Paola, LUY Jean-Claude, SCHIERZ Richemène, ROPHILLE Pascal, PERILLON Marcel, LANGLOIS Odile, D'ALIMONTE Concetta, ALIX Juliette, LAMOINE Philippe, BONTEMPS Johann, TIKHONOV Léon, FREROT Bernadette, DE CHIARA Daniel, GHALEM DEBIEVE Samia, FERNEX Coralie, MANIGAULT Monique, CHEVALLEY Jean-Marc

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : ALEXIS Pierre (pouvoir à SCHIERZ Richemène), LAPERROUSAZ Maurice (pouvoir à LUY Jean-Claude), LETESSIER Alain (pouvoir à D'ALIMONTE Concetta)

ABSENTS : JOLY Laurent, PAULMIER Léa, DARDILHAC Chahinez, MARÇAIS Pierre-Antoine (excusé), LENAERTS Alison (excusée)

Paola CAVAZZA a été élue secrétaire de séance par le Conseil municipal.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil Municipal, Brigitte PLACE, secrétaire du Maire.

Délibération n°2024-055

Objet : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Convention de mise à disposition de services entre Annemasse Agglo et la commune de Ville-la-Grand pour l'étude d'aménagements cyclables

La commune de Ville-la-Grand souhaite réaliser plusieurs itinéraires cyclables permettant de mailler la commune avec des itinéraires sécurisés.

Annemasse Agglomération qui porte un Schéma Directeur Cyclable permettant une cohérence d'ensemble sur le territoire et auprès des communes est par ailleurs entrée au capital de la Société Publique Locale (SPL) Écomobilité. Ce statut permet de confier des missions à la SPL Écomobilité pour la conception d'aménagements cyclables.

La commune de Ville-la-Grand souhaite que la SPL réalise une étude de faisabilité et un avant-projet pour huit tronçons cyclables jugés structurants et prioritaires.

Annemasse-Agglo dispose des compétences pour notamment accompagner la commune pour définir et faire réaliser les investigations nécessaires à la réalisation des opérations.

CONSIDERANT la technicité nécessaire en termes de mobilité active,

CONSIDERANT qu'Annemasse Agglo est seule en mesure de confier une prestation à la SPL Écomobilité,

Il est proposé que la commune de Ville-la-Grand adhère à la convention afin de répondre au besoin sus-énoncé.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE ;**

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de services entre Annemasse Agglo et la commune de Ville-la-Grand pour l'étude d'aménagements cyclables,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

La secrétaire de séance,
Paola CAVAZZA

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

La Maire,
Nadine JACQUIER

